



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'ajuster les limites de la zone forestière F-404.2** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

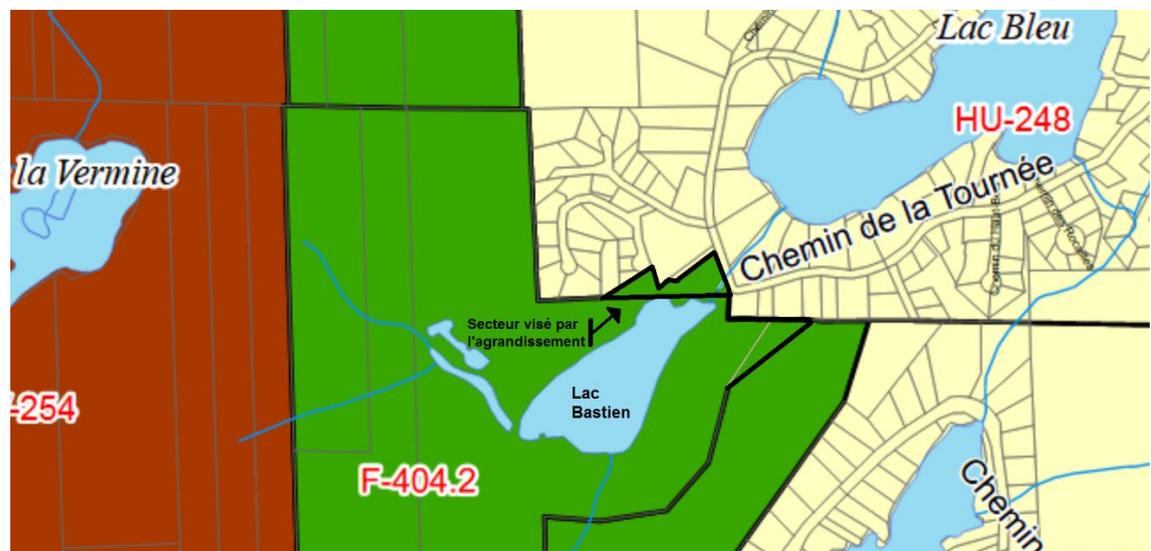
1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'ajuster les limites de la zone forestière F-404.2** » tiendra une assemblée publique de consultation le **4 novembre 2019** à compter de 18h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire dont l'objectif est :
 - de modifier les limites de la zone F-404.2 afin que celles-ci correspondent à l'occupation récréative du secteur du lac Bastien.

Par cet ajustement des limites, les lots 1 496 248, 1 496 254 et 1 496 222 feront ainsi partie de la zone forestière F-404.2.

Il s'agit d'un règlement de concordance en lien avec une modification des affectations du plan d'urbanisme dans le même secteur.

3. Les zones concernées par cette modification sont :

La modification proposée fera en sorte qu'une partie de la zone résidentielle HU-248 (lac Bleu) sera intégrée à la zone F-404.2. Cette portion de la zone HU-248 n'est pas occupée par des résidences.





MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 4^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier